

	REPertoire DES METIERS	VILLE DE FLERS
	RESPONSABLE TECHNIQUE VOIRIE CHEF DE SERVICE	
DIRECTION ESPACES PUBLICS ET BATIMENTS		
AGENT	A recruter	
IDENTIFICATION	FICHE DE POSTE	Mars 2018
<i>Direction/Service</i>	Direction des Espaces Publics et du Patrimoine relevant de la Ville de FLERS mutualisée avec la Communauté d'Agglomération FLERS AGGLO / Service de la Voirie	
<i>Cadre d'emplois</i>	Des techniciens territoriaux	
<i>Cadre responsable</i>	Cadre A (Directeur DEPP)	
<i>Relations fonctionnelles</i>	Elu(e)s de référence, L'ensemble de la Direction des espaces publics et du patrimoine Le service voirie, dont plus directement les chefs d'équipes répartis par pôles techniques Le service SIG à la Communauté d'Agglomération et le service Marchés Les différents services communautaires et municipaux, dans le cadre des mutualisations Les prestataires Les usagers	
<i>Lieu de travail</i>	Ateliers Municipaux. Rue des Douets, à FLERS	
<i>Temps de travail Cycle de travail</i>	Temps complet Cycle hebdomadaire en référence au Protocole relatif au temps de travail – Disponibilité requise	
<i>Sujétions</i>	Participation à des réunions (internes – externes – en heures ouvrables ou hors heures ouvrables) Astreinte technique.	
<i>Conditions d'exercice</i>	Poste à forte dimension managériale Utilisation de logiciels métiers, de gestion technique (ATAL) ou comptable (ASTRE) Port des EPI obligatoire/diverses habilitations	
<i>Références Document Unique Evaluation Risques</i>	Rattachement à la famille des « Directeurs et responsables de service »	
DEFINITION		
<p>Sous la responsabilité du Directeur, le responsable technique voirie encadre, coordonne et anime le service voirie, notamment en mobilisant les chefs d'équipes répartis par pôle d'interventions techniques.</p> <p>Par son analyse des besoins du territoire et de l'activité du service, il assure également un rôle de conseil et d'appui aux décisions en matière de projets dans son secteur d'activités.</p> <p>Enfin, il intervient en qualité de référent dans les projets transversaux d'envergure portés par les services communautaires.</p>		

	MISSIONS	ACTIVITES
	MANAGEMENT (Pour Encadrement / Maîtrise/Equipe)	Coordination et pilotage Direction / Service / Equipe
1	Encadre et coordonne le service	
1.1	Manage au quotidien les équipes du service voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Manage au quotidien les agents du service (à ce jour, 18 personnes) • Est l'interlocuteur direct des chefs d'équipe • Organise, planifie et contrôle les activités • Elabore et/ou contrôle le planning de travail des équipes • Gère les absences et les remplacements (programmation des besoins planning d'intervention modalités de récupération). • Traite et diffuse l'information dans l'organisation du service • Traite et fait part à sa hiérarchie des situations conflictuelles • Contribue au plan de formation annuel • Réalise les entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité dans le respect des procédures et délais réglementaires • Contribue et contrôle la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.
1.2	Coordonne et anime l'activité du service	<ul style="list-style-type: none"> • Est le responsable du suivi administratif, technique et comptable du service (achats et approvisionnements, parc matériel et véhicules, gestion globale). • Propose et exécute le budget. • Veille à la cohérence et à la pertinence de l'organisation du service • Est à l'écoute des suggestions d'organisation formulées par les agents ou la hiérarchie • Formule si besoin des propositions d'organisation • Adapte et améliore l'organisation du travail au vu des contraintes du service : propose et élabore des procédures de nature à optimiser le travail des agents, à améliorer le service rendu à l'utilisateur et à favoriser la polyvalence au sein des équipes.
1.3	Participe au développement des outils de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Administre, coordonne, met en œuvre et contrôle les projets d'informatisation du service. • Réalise les statistiques et tableaux de bord de gestion.
1.4	Assure le suivi du budget, des plans de financements et veille à ce que la collectivité bénéficie des divers programmes d'aides et de subventions dans son secteur d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Prend en charge la valorisation des CEE dans le cadre du programme « Économies d'Énergie dans les TEPCV », Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Vert. • Instruit, prépare et suit les dossiers : <ul style="list-style-type: none"> - D.E.T.R., Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de son secteur d'activités de recherche de subventions, ADEME, Européenne....
2	Assure un rôle de conseil et d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> • Participe au montage des projets. • Accompagne les projets de changements. • Organise les moyens à mettre en œuvre. • Diffuse les orientations municipales relevant de son secteur d'activité auprès de tous les interlocuteurs internes ou externes.
3	Est responsable de l'application de la réglementation dans la gestion du service	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la veille réglementaire. • Garantit le respect des règles de droit applicables à son secteur d'activités. • Respecte les délais imposés par le traitement des dossiers. • Rédige et suit les procédures à instituer entre le service voirie et les autres services. • Réalise les études particulières commandées par son activité.
4	Participe à la coordination technique générale	<ul style="list-style-type: none"> • Participe aux réunions techniques de la direction et du pôle des services techniques.

	OPERATIONNELLES	PRINCIPALES
5	Conçoit, pilote et suit, seul ou avec le concours des partenaires mobilisables, les programmes de développement, d'aménagement ou de requalification des voiries et réseaux divers menés en propre par la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> Analyse les besoins, propose des choix techniques, estime et chiffre les études et projets. Programme les travaux d'investissement courant effectués en régie, en lien avec ses agents de maîtrise. Organise la planification des opérations : <ul style="list-style-type: none"> avec les ressources internes (adjoint au chef de service en charge de travaux neufs) avec les ressources externes mobilisables (Bureau d'études de la Communauté d'Agglomération, Orne-métropole, TE 61, maîtres d'œuvre et prestataires extérieurs) au vu des arbitrages de la Direction Générale et des Elus quant aux missions déléguées à ces divers partenaires. Prépare et coordonne les opérations confiées aux entreprises en qualité de représentant du maître d'ouvrage et de maître d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Rédige les documents techniques pour la passation des marchés Planifie les calendriers d'intervention Assure le suivi des chantiers Réceptionne les travaux Contrôle les prestations Représente le maître d'ouvrage en cas de maîtrise d'œuvre extérieure.
6	Représente la collectivité, maître d'ouvrage, pour les opérations lourdes confiées au bureau d'études de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence Etudes, ou à tout autre partenaire	<ul style="list-style-type: none"> Est l'interlocuteur du technicien en charge du dossier à la Communauté d'Agglomération Participe aux études et au suivi des chantiers Représente plus globalement le maître d'ouvrage.
7	Assure l'interface avec le Système d'Informations Géographiques de la Communauté d'Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> Intervient en qualité de référent entre les services techniques municipaux et le service de cartographie communautaire. Contribue, en collaboration étroite avec le service de cartographie communautaire, à la valorisation et à l'optimisation de l'outil par une mise à jour régulières des données municipales susceptibles d'alimenter le SIG. Facilite l'accès des autres services municipaux, et notamment de ses collègues techniciens, aux ressources du système en mettant à disposition des fonds de plans ou des données cartographiques nécessaires aux études et programmes se rapportant à leurs domaines d'activités respectifs, ou plus généralement en favorisant l'utilisation globale de l'outil.
8	Prend en charge plus spécifiquement le suivi de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> Programme les travaux d'investissement Rédige les dossiers de demande de subvention Assure les études du secteur. Gère les diverses conventions d'occupation à conclure avec les propriétaires d'immeubles. Coordonne l'activité de l'équipe tant au plan préventif que curatif. Met en place une gestion informatisée spécifique, en lien avec le SIG communautaire.
9	Gère les conditions d'occupation du domaine public	<ul style="list-style-type: none"> Examine les demandes d'occupation du domaine public. Coordonne les divers opérateurs et intervenants. Examine les demandes administratives des concessionnaires (GRDF, ENEDIS...).

COMPETENCES

1 SAVOIR	<p>Etre diplômé de l'enseignement supérieur BAC + 2 (DUT, BTS ou équivalent homologué au niveau III permettant l'accès au grade de technicien supérieur) dans une spécialité relevant des travaux publics et/ou des VRD</p> <p>ou</p> <p>Disposer d'une expérience confirmée sur une fonction équivalente. Permis B (VL)</p>
2 SAVOIR FAIRE	<p>Disposer de capacité à encadrer (expérience avérée indispensable)</p> <p>Savoir planifier et contrôler une activité</p> <p>Savoir travailler en équipe</p> <p>Savoir gérer les conflits</p> <p>Savoir concevoir et animer des réunions</p> <p>Savoir respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Etre en mesure de développer une analyse technique (choix, chiffrage) et d'en faire la synthèse.</p> <p>Présenter des dispositions rédactionnelles</p> <p>Savoir construire et suivre un budget</p> <p>Etre sensibilisé au Code des Marchés Publics et aux règles de la commande publique</p> <p>S'intéresser aux mécanismes de fonctionnement des collectivités territoriales,</p> <p>Disposer de capacité à rendre compte, à transmettre les informations, à communiquer</p> <p>Etre force de proposition et de conseil auprès de sa hiérarchie</p> <p>Etre en capacité d'élaborer et d'évaluer des projets ou des actions</p> <p>Maîtriser impérativement les outils informatiques de dessin pratique (AUTOCAD, MENSURA ou équivalent).</p> <p>Savoir travailler avec un système d'informations géographiques (STAR ou autres)</p> <p>Maitriser les outils bureautiques de base et les nouvelles technologies</p>
3 SAVOIR ETRE	<p>Disposer de qualités humaines et relationnelles</p> <p>Etre à l'écoute et faire preuve de pédagogie.</p> <p>Savoir être autonome et prendre des initiatives tout en rendant compte.</p> <p>Disposer de qualités d'organisation et être rigoureux.</p> <p>Savoir s'adapter</p> <p>Etre dynamique</p> <p>Savoir travailler en transversalité et avec de multiples partenaires</p> <p>Avoir le sens du service public et en partager les valeurs</p> <p>Faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité des situations et des informations traitées</p> <p>Etre disponible</p>
EVOLUTION (le cas échéant)	Dans le cadre d'emplois.
OBSERVATION	La présente fiche n'est qu'un cadre indicatif susceptible d'évolution en fonction des nécessités du service.